

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 05 juin à dix-neuf heure, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Ferrières.

Membres en exercice	19
Présents	14
Votants	18

Date de convocation : 01 juin 2026

Etaient présents : Céline BECKERICH Laurence BESSAGUET Charles BOUQUET Quentin BRIAND Julie FRADIN Nicolas GRATTET Jennifer IHLÉ-GOURVÈS Alexandre JOUSSEMET Jessica MABIT Solange MANCEAU Vanessa MOQUET Caroline PICON Jean-Philippe ROUSSEAU Morane ROUSSEAU

Absents excusés : Éric LAMY Patricia MARIE (procuration Vanessa MOQUET) Jean-Christophe PAQUELIN (procuration Jean-Philippe ROUSSEAU) Thomas POINOT (procuration Nicolas GRATTET) Louis DEMURE (procuration Jessica MABIT)

Secrétaire de séance : Jessica MABIT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H00

Jessica MABIT est désignée secrétaire de séance

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire passe à l'élection des délégués aux sénatoriales

Une seule liste est déposée : Liste de Ferrières

Délégués : Patricia MARIE, Jean-Philippe ROUSSEAU, Céline BECKERICH, Nicolas GRATTET, Jessica MABIT

Suppléants : Thomas POINOT, Vanessa MOQUET, Charles BOUQUET

Après enregistrement des candidatures il est procédé au vote :

Nombres de bulletins : 18

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrage exprimés : 18

La liste de Ferrières a obtenu 18 voix

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs

Liste de Ferrières : 8 sièges

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Ressources Humaines

- DE 26 024 Création d'un poste d'adjoint administratif territorial et suppression de postes non pourvus
- DE 26 025 Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le procès-verbal du 14 avril 2026 est arrêté sans remarque ni observation

Caroline PICON demande s'il est possible de faire une commission communale « urbanisme ».

Le maire n'y voit pas d'objection. Le tableau des commissions est complété comme suit

	Finances	Bâtiments	Vie scolaire Enfance et jeunesse	Voirie	Manifestations communication Vie associative	Cimetière	Urbanisme et aménagement de l'espace
Jean-Philippe ROUSSEAU							
Patricia MARIE							
Nicolas GRATTET							
Vanessa MOQUET							

Éric LAMY							
Solange MANCEAU							
Laurence BESSAGUET							
Jean-Christophe PAQUELIN							
Alexandre JOUSSEMET							
Julie FRADIN							
Jennifer ILHÉ-GOURVÈS							
Jessica MABIT							
Morane ROUSSEAU							
Thomas POINOT							
Quentin BRIAND							
Louis DEMURE							
Caroline PICON							
Céline BECKERICH							
Charles BOUQUET							

Information au Conseil Municipal : des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations et informations diverses

Urbanet	Banc - Tables Ping-pong Pique nique	4 346,51 €	M
Bricomarché	Ratelier 6 vélos -peinture	1 137,94 €	M
Reval	Enrolés à froid	1 497,66 €	M
Regnier	GNR	1 581,12 €	M
Controles structures	tivoli tous les 2 ans	442,96 €	M
Lumiplan	Panneau Lumineux location annuelle et abonnements 1 an	3 916,80 €	M
Penichon	Salle conseil : PLAUD Note pro	351,60 €	M
Penichon	Salle Conseil - Tableau interactif + borne wifi	3 621,60 €	M
Soluris	6 adresses mails	263,00 €	M
Soluris	Mise en ligne de l'Appel d'offre cantine	630,24 €	D
Manceau Dimitri Eurl	Logement communal toit de l'appenti	2 100,00 €	D
THOMAS menuisier	SDF pose de 2 verrous - remplace 4 poteaux	415,20 €	M
chronofeu	SDF remplacement 4 BAES reparation desenfumage	3 965,10 €	D
chronofeu	Ecole maternelle anti intrusion	1 353,00 €	M
Penichon	Ecole Caméras	372,60 €	M
Bricomarché	Ecole 2 ventilateurs brumisateurs	219,98 €	
Jenco	Ecole 1 ventilateur brumisateur	33,48 €	
Atlanroute	Ecole Extension cour	28 296,00 €	M
Flashbay	Ecole Remise de prix CM2	591,60 €	D
Guérin	Ecole Dojo Cantine Travaux janvier a mai	1 493,68 €	M
Guérin	Cantine Chauffe eau 250 litres	4 741,44 €	M
Le Froid Vendéen	Cantine Armoire froide	2 591,57 €	D
Oriad	Cantine pompage nettoyage	575,40 €	M
Deslandes	Cantine école	2 092,20 €	D

Des renseignements complémentaires sont apportés sur la réfection du toit de l'appenti, les futurs travaux à prévoir dans le logement communal et le prix du Chauffe-eau de la cantine.

2 DIA ont été déposées entre le 05 mars et le 10 avril 2026

DIA 171582600008	04/05/2026	A 1587 - 1588	non préempté
DIA 171582600009	04/05/2026	A 1670 - 1671	non préempté

2026 024 Création d'un poste d'adjoint administratif territorial et suppression de postes non pourvus

Rapporteuse Jessica MABIT

Il est proposé au Conseil :

- la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 20,66 heures hebdomadaires, soit environ 59 % d'un temps complet, à compter du 1er septembre 2026 ;
- la suppression du poste d'adjoint du patrimoine, vacant depuis septembre 2025 ;
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1re classe. En effet, ce poste correspond à une création de poste et il convient donc de supprimer l'ancien poste devenu sans objet.

Monsieur le Maire informe que, dans la fonction publique, il est nécessaire de créer les postes préalablement au recrutement des agents qui y seront affectés.

Le conseil à 18 voix pour et 0 voix contre valide la délibération

2026 025 Modification d'un poste d'animation

Rapporteuse Jessica MABIT

Une personne a sollicité, pour des raisons personnelles, une modification de son temps de travail à compter du 26 août 2026. Son temps de travail passerait de 32,17/35e à 31,90/35e, soit une évolution de son taux d'activité de 91,92 % à 91,15 %.

Cette demande a été formulée au début du mois de mai 2026.

Le conseil, par 18 voix pour et 0 voix contre, valide cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Préau de l'école

Des devis ont été reçus et les visuels correspondants ont été présentés aux conseillers. Des échanges ont eu lieu autour des différentes propositions, accompagnées de simulations d'implantation dans la cour de l'école. Il reste encore un devis à recevoir. La commission Bâtiment se réunira ensuite afin d'examiner l'ensemble des offres et de procéder au choix de l'entreprise retenue.

Cantine

Vanessa MOQUET présente l'avancement de la réflexion menée autour de l'organisation de la cantine.

Le maintien de deux services est confirmé pour la rentrée de septembre 2026. Dans cette perspective, plusieurs aménagements ont été réalisés : certaines tables ont été réglées, d'autres retirées, et des rehausseurs sont actuellement testés pour les élèves les plus jeunes. L'objectif est de gagner de l'espace en supprimant progressivement les petites tables.

À ce jour, 28 élèves de petite section sont inscrits pour la prochaine rentrée.

Afin de faciliter l'accompagnement des enfants pendant le temps du repas, les ATSEM accompagneront leur propre classe à la cantine. Leur connaissance des élèves leur permettra d'assurer au mieux cette mission.

Quelques points d'organisation restent néanmoins à affiner, notamment la gestion du temps entre les deux services, qui comprend le débarrasage, le nettoyage et la remise en place des tables. La question du temps d'attente des élèves les plus grands au périscolaire avant leur passage à la cantine devra également être prise en compte.

Charles BOUQUET et Jessica MABIT effectueront prochainement un temps « d'immersion » à la cantine sur un service du midi.

Enfin, Céline BECKERICH rappelle l'importance du respect des horaires d'arrivée des enfants à la cantine. Les retards constatés à certaines occasions peuvent avoir des répercussions sur l'organisation du service de restauration scolaire et du périscolaire.

Fenêtre Mairie

Demande de pose d'une fenêtre en remplacement de la porte du bureau du secrétariat général de la mairie.

Le devis présenté s'élève à 2 300 €. Une étude sera réalisée afin de déterminer s'il est possible de faire installer une fenêtre à un coût inférieur.

Réfection du chemin Rochelais (Chemin des éoliennes)

Le chemin Rochelais, situé sur les communes de Ferrières et de Saint-Jean-de-Liversay, est actuellement dans un état très dégradé. Deux devis ont été établis pour sa réfection, pour des montants respectifs de 35 000 € et 38 000 €, concernant une longueur d'environ 3 kilomètres.

Monsieur le Maire indique avoir refusé ces propositions, estimant ces montants trop élevés pour un chemin principalement utilisé par les riverains et les exploitants des éoliennes.

Une solution alternative a été trouvée en modifiant le revêtement initialement prévu et en associant la société exploitant les éoliennes au financement des travaux. Le nouveau devis s'élève à 15 000 €, montant qui serait réparti à parts égales entre les trois parties concernées. Les travaux consisteraient en la réalisation de point-à-temps, la pose d'enrobé à chaud, puis le recouvrement par des gravillons. La participation de la commune de Ferrières serait ainsi limitée à 5 000 € pour la réfection des 3 kilomètres de voirie.

Une discussion s'engage. Céline BECKERICH estime qu'il existe des priorités plus urgentes. Jessica MABIT souligne que, ne pas saisir cette opportunité entraînerait une dégradation supplémentaire du chemin et des coûts de réparation plus importants à l'avenir. Plus généralement, Caroline PICON demande s'il existe un programme d'entretien régulier de la voirie communale.

Monsieur le Maire répond que les travaux de réfection de voirie sont réalisés en priorité à la suite de l'enfouissement des réseaux. Ainsi, un métré est actuellement en cours pour la rue de la Croix-de-Paille, où les travaux d'enfouissement sont désormais terminés. Il précise que les interventions sont planifiées en fonction des capacités budgétaires de la commune.

Il ajoute qu'il faudra également prévoir des travaux rue du Moulin, au niveau du lotissement récemment réalisé. Le lotisseur ne prend en charge que la partie située devant les nouvelles habitations et il n'a pas été possible d'obtenir une participation plus importante de sa part.

Caroline PICON indique que, lors de leur opération de porte-à-porte, de nombreux habitants ont exprimé leur mécontentement concernant l'état de la voirie.

Monsieur le Maire précise que le Département n'accordera aucune aide financière à la voirie cette année.

Budget

Monsieur le Maire informe le Conseil que le percepteur sera présent lors d'une prochaine réunion afin de présenter la situation financière de la commune.

Compte tenu des investissements liés à l'école maternelle et des emprunts en cours, il sera nécessaire de composer avec les ressources dont dispose actuellement la commune.

Un bois a été acquis par la commune en 2021. Monsieur le Maire indique que plusieurs personnes seraient intéressées par son acquisition. Il convient donc de s'interroger sur l'opportunité de conserver ce bien dans le patrimoine communal.

Il rappelle également la nécessité de réfléchir à la sécurisation de la rue de la Juillerie.

Quentin BRIAND demande si une étude a déjà été menée et quel pourrait être le montant prévisionnel des travaux.

Il est précisé que cette voie fait l'objet, depuis une quarantaine d'années, de reprises régulières d'enrobé par couches successives. Dans ce contexte, la réalisation d'aménagements paysagers d'envergure ne paraît pas adaptée. En revanche, un réaménagement de la voirie pourrait être envisagé et faire l'objet d'une étude spécifique.

Des réunions de concertations seront prévus pour ce projet.

Quentin BRIAND demande quel est le patrimoine de la commune.

Monsieur le Maire répond que la commune possède actuellement deux maisons mises en location ainsi qu'un terrain en vente. Il se trouve rue Paul Chatelin il est à vendre pour un montant de 85000€

Concernant les logements sociaux, un ensemble de huit logements est situé rue des Mouettes. Toutefois, ces logements ne font pas partie du patrimoine communal, leur gestion étant assurée par un bailleur social.

Travaux rue de l'église

Céline BECKERICH s'interroge sur la fermeture complète de la rue de l'Église.

Vanessa MOQUET explique avoir assisté à une réunion de la commission vélo de la Communauté de Communes. Elle précise que ce projet est porté conjointement par le Département et la CDC Aunis Atlantique. Si des travaux étaient bien programmés, leur démarrage n'était pas prévu cette semaine mais plutôt dans une quinzaine de jours. Aucune information précise n'avait été communiquée concernant la date exacte ou la nature des interventions envisagées. Cela engendre de réelles difficultés pour les habitants, notamment pour accéder à leur domicile.

Elle rappelle également que l'ouverture d'un chantier nécessite une autorisation préalable de travaux. Or, aucune demande n'a été déposée auprès de la commune. Cette dernière n'avait donc pas été informée de l'intervention, tout comme les riverains.

Monsieur le Maire indique que le plan de déviation a été mis en place par le Département. Il précise que les rues concernées ont été fermées à la circulation lorsqu'elles ne permettaient pas le croisement des véhicules dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Pour rappel il s'agit de la rue des Haillans :

- Actuellement fermée à la circulation entre la rue de la Juillerie et la rue de la Croix-de-Paille.
- Maintenu en sens unique sur la rue des Haillans, de la rue de la Croix-de-Paille vers la rue de l'Étoile.

Afin d'améliorer la situation, il annonce qu'un nouveau point sera effectué dès le lundi matin suivant avec le Policier municipal afin d'examiner les possibilités de fluidifier la circulation.

Céline BECKERICH demande ensuite pourquoi une portion de la rue n'a pas été intégrée aux travaux.

Monsieur le Maire répond avoir échangé avec le responsable de Courçon, qui lui a confirmé qu'une partie de la rue ne serait finalement pas reprise. Il indique ne pas disposer d'explications satisfaisantes sur ce choix. Il ajoute qu'au niveau du croisement rue de la Juillerie et la rue de l'église, un puisard est nécessaire mais ils ne l'ont pas prévu et si on le fait cela nous coûterait 5000€

Des difficultés liées au passage des camions dans la rue de l'Église sont également évoquées. Vanessa MOQUET indique que, lors de la réunion consacrée au plan vélo avec la CDC, un signalement a été transmis au Département afin qu'il fasse le nécessaire pour corriger les données de navigation GPS, qui orientent actuellement les poids lourds vers cette rue.

Il est à noter que les services de transport scolaire n'avaient pas été informés de la fermeture de la voie.

Commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Conformément à l'article 1650 A du Code général des impôts (CGI), une Commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du même code, dans un délai de deux mois suivant l'installation du Conseil communautaire.

La Communauté de communes Aunis Atlantique sollicite la désignation de deux commissaires appelés à représenter la commune au sein de cette commission.

Commissaire titulaire : Caroline PICON

Commissaire suppléante : Morane ROUSSEAU

SPA

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande formulée par la SPA tendant à une revalorisation de la subvention communale, actuellement fixée à 1 € par habitant, afin de la porter à 1,20 € par habitant, au regard des difficultés financières rencontrées par l'association.

Conformément à la procédure applicable en matière d'attribution des subventions, cette demande sera préalablement examinée par la commission Associations avant d'être soumise au Conseil municipal pour délibération.

En parallèle, une réflexion est menée sur le coût et des exigences que représenteraient la mise en place ou le recours à un chenil pour la gestion des animaux errants.

Conseil d'école

Monsieur le Maire informe de la tenue du Conseil d'école le 16 juin

Bâtiment service technique

La commission bâtiment se réunira afin d'avancer sur ce projet

Remerciement

Annie GRATTEY ancienne adjointe remercie le conseil et les agents pour leur participation à son départ.

SDEER

Caroline PICON fait part de sa réunion au SDEER et souhaite connaître les modalités d'intervention de cet organisme sur la commune.

Monsieur le Maire indique que les interventions sont réalisées très rapidement après leur signalement au SDEER via une plateforme dédiée.

Elle informe également le conseil que, si la commune souhaite poursuivre le programme d'enfouissement des réseaux, la demande sera prise en compte. Toutefois, les travaux ne pourront être réalisés que dans un délai de trois à quatre ans.

Enfin, elle sollicite la transmission de la convention liant la commune au SDEER.

Flash info

La distribution est prévue tout début juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire
Jean-Philippe ROUSSEAU



Le (la) Secrétaire

JESSICA NABIT

